

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2010

Sous la présidence de Mme Mireille GOEHRY, Maire

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 15

Date de convocation : 19 janvier 2010

Présents :GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN Jean-Michel

Pouvoirs :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : ARBOGAST Nicole

En début de séance, Mme le Maire demande de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Révision du loyer de la chasse
- Subvention exceptionnelle pour les sinistrés de Haïti

Cette requête est unanimement acceptée

1. Approbation du PV de la dernière séance et désignation d'un secrétaire de séance

2. Attribution des travaux rue Albert Schweitzer

- Vu l'avis d'appel public à la concurrence du 24/11/2009,
- Vu la réunion de la commission d'appel d'offres du 05/01/2010,

Après l'exposé de Madame le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré** :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise ADAM de Bouxwiller comme mieux disante au regard des critères de consultation (notamment délai d'intervention) pour un montant de 99 157,37 € HT soit 118 592,22 € TTC
- sollicite le conseil général ou autre pour l'aide au financement des travaux,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats avant le vote du budget,
- approuve le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses : travaux TTC :	118 592,22 €
Recettes : subvention du conseil général :	12 330,48 €
Récupération de TVA 15,482 % :	18 360,45 €
Fond propre de la commune :	87 901,29 €

ADOPTE à l'unanimité

3. Approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn

Madame le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Elle rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune, sont inscrites dans ce contrat.

Elle indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**,

- approuve le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015.

ADOPTE à l'unanimité

4. Location de la chasse : révision du loyer de la chasse

- Vu la délibération du 24/10/2005 et la convention de gré à gré signée en date du 29/10/2005, Madame le Maire explique que M. RAPP, président de l'Association des Chasseurs de la Vallée de Steinbach souhaite une réduction sur le loyer annuel de la chasse qui est actuellement de 3 202 € en raison des travaux de fouilles archéologiques et des travaux connexes de remembrement ayant lieu sur le ban communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de fixer le loyer annuel pour la période du 02/02/2010 au 01/02/2011 à 3 000 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier et d'émettre le titre de recettes correspondant.

ADOPTE par 12 voix pour et 3 contre (Feldmann, Saenger, Steinmetz)

5. Subvention exceptionnelle pour Haïti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de voter une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine UEPAL qui soutient les actions mises en œuvre par la fédération protestante d'Haïti afin de venir en aide aux sinistrés et travailler à la reconstruction de Haïti,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier,
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2010.

ADOPTE par 13 voix pour et 2 abstentions (Saenger, Steinmetz)